

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°31

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : COMPLEMENT SUR L'INTEGRATION DU BUDGET M4 CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET AU BUDGET M57

Il convient de compléter de la délibération n°2025/6 du 6 février 2025.

La commune dispose d'un camping municipal et d'une piscine sur le plateau des Eyssards. Ils sont gérés en **régie directe** et font l'objet d'un budget annexe commun. Le personnel saisonnier est commun aux deux infrastructures.

La commune dispose également de deux campings gérés en délégation de service public dont les recettes sont conséquentes par rapport au camping du Freyssinet qui s'inscrit dans une démarche sociale.

Les recettes générées ne permettent pas de couvrir les charges de fonctionnement et ce budget et d'autant plus grevé par les amortissements, obligeants la commune à verser tous les ans de son budget principal une subvention d'équilibre qui oscille entre 15 000€ et 30 000€ soit environ entre 25% et 50% des recettes générées par les usagers.

Compte tenu du fait que ce service public ne répond pas au critère d'un service public industriel et commercial (SPIC) dont les ressources doivent être perçues sur les usagers, il convient de le requalifier en service public administratif.

Après en avoir délibéré, à la majorité et de deux voix contre (Véronique MOSSO et Laurent VERNET) le Conseil Municipal décide :

- **De qualifier** le service public du camping / piscine du Freyssinet en service public administratif (SPA) ;
- **D'intégrer** le budget annexe Freyssinet (M4) au budget principal (M57) ;

- **D'engager** toutes les démarches comptables pour réaliser cette intégration notamment les transferts de l'intégralité des résultats, restes, pièces et inventaires vers le budget principal (M57) ;
- **D'approuver** la clôture de ce budget une fois toutes les opérations comptables finalisées ;
- **De dissoudre** le budget annexe du Freyssinet (M4) lorsque sera intervenue l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 ;

Le maire
Gaëlle MOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Moreau', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Fischer', with a long horizontal stroke extending to the right.